Accusé de réception en préfecture
095-219502804-20261013-2026-DM-087A-AU
Date de télétransmission : 19/10/2026
Date de réception préfecture : 19/10/2026
Publié - Notifié le 19.10.2026

GOUSSAINVILLE – n° 2026/.....

Pour le Maire
Par délégation de signature
Le Rédacteur

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE GOUSSAINVILLE

Département du Val d'Oise · Arrondissement de Sarcelles · Chef Lieu de Canton

DECISION DU MAIRE n° 2026-DM-087A
du 13 octobre 2026

OBJET : DOMAINE DE COMPETENCES PAR THEMES - Culture (8.9)
CULTURE - Contrat de cession du droit de représentation du spectacle « OKA » de la Compagnie Le Porte-Voix à l'Espace Culturel Sarah Bernhardt.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, et notamment son article R. 2122-3,

Vu la délibération n° DEL 2026-030A en date du 28 mars 2026 par laquelle le Conseil Municipal a procédé à l'élection de Monsieur Abdelaziz HAMIDA, en qualité de Maire,

Vu la délibération n° DEL 2026-034A du Conseil Municipal en date du 28 mars 2026 décidant de déléguer à Monsieur Abdelaziz HAMIDA, Maire, les missions complémentaires prévues par l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'une personne publique peut passer un marché sans mise en concurrence ni publicité préalable lorsque les services ne peuvent-être fournis que par un opérateur économique déterminé, notamment lorsque le marché a pour objet la création ou l'acquisition d'une œuvre d'art ou d'une performance artistique unique,

Considérant que la compagnie Le Porte-Voix dispose du droit d'exploitation du spectacle « OKA » et est seule à même de réaliser la prestation artistique souhaitée par le pouvoir adjudicateur,

Considérant que la Ville a décidé d'organiser le spectacle « OKA » pour 6 représentations le jeudi 15 octobre 2026 (9h15 et 10h30), le vendredi 16 octobre 2026 (9h15 et 10h30) et le samedi 17 octobre 2026 à 10h30 et 15h à l'espace Sarah Bernhardt,

Considérant le projet de contrat de cession,

DECIDE

Article 1er : DE SIGNER le contrat proposé avec LA COMPAGNIE LE PORTE VOIX - 93130 Noisy-le-Sec, pour 6 représentations du spectacle « OKA » :

- Le jeudi 15 octobre 2026 à 9h15 et 10h30,
- Le vendredi 16 octobre 2026 à 9h15 et 10h30 et.
- Le samedi 17 octobre 2026 à 10h30 et 15h,
- À l'Espace Sarah Bernhardt,
- Pour un montant de cession de 6 650,72 euros TTC.

Article 2 : DE DIRE que les crédits nécessaires figurent au budget communal.

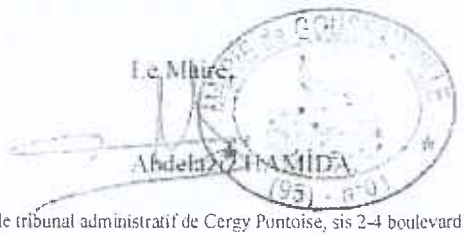

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy Pontoise, sis 2-4 boulevard de l'Hautil, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.
Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr